

Message du Conseil Communal au Conseil Général n° 113 du 16 avril 2018

Objet : crédit de Fr. 175'000.-- TTC pour le drainage du terrain B à Bassecourt

1. Considérations générales

Réalisé en 1978 par le FC Bassecourt, ce terrain n'a jamais été drainé et la réfection de la rue des Longs Champs en 2007 augmente encore l'arrivée d'eau sur une partie du terrain. Cette situation n'est pas nouvelle et connue de la précédente législature.

Les graminées en place ne supportent plus les sollicitations du jeu, forte présence de *Poa annua* avec très peu d'enracinement.

- Afin de garantir une évacuation rapide de l'eau de pluie, le terrain doit être drainé avec un système de drains primaires et de fentes drainantes (Système de drainage renforcé).
- La terre est trop argileuse et collante.
- La planimétrie de la surface est à refaire pour garantir un bon fonctionnement des drains et éviter de laisser des cuvettes.
- La structure végétale est trop molle pour garantir une forte utilisation.
- Pas d'arrosage automatique. Cette position est en option.



3. Considérations particulières

La maison **EUROGRENN** connaît les terrains de football de notre commune depuis l'année 2001.

Elle a eu l'occasion de régénérer le terrain principal de Glovelier et de reconstruire le terrain d'entraînement.

Elle a également reconstruit les terrains de football de Courfaivre.

Depuis cette date, elle a entretenu plusieurs fois les terrains de Haute-Sorne.

4. Coût de l'investissement

Prix selon offre TTC	Fr.	169'000.-
Divers et imprévus	Fr.	6'000.-
Prix total TTC	Fr.	175'000.-

5. Considérations financière

Ce crédit a été porté au budget d'investissement 2018.

Investissement	Fr.	175'000.-
La demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	175'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Considérations financière

Coût total de réalisation	Fr.	175'000.-
Recours à l'emprunt	Fr.	175'000.-

Charges financières annuelles

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Taux d'amortissement selon nouveau décret (autres ouvrages de génie civil - durée de vie de 25 ans).

Ouvrage de génie civil au taux de 4 % de Fr. 175'000.-	Fr.	7'000.-
--	-----	---------

Charge financière annuelle :

Fonctionnement général

Part de l'amortissement	Fr.	7'000.-		
Charge d'intérêts 2.00 % sur (Fr. 175'000.-)	Fr.	3'500.-	Fr.	10'500.-

<u>Charge financière annuelle totale</u>	Fr.	10'500.-
---	------------	-----------------

7. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet et invite le Conseil général à adopter ce crédit et à édicter l'arrêté le concernant.

Bassecourt, le 16 avril 2018

Au nom du Conseil communal
Le Président


Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier


Raphaël Messerli